

RESUME NON TECHNIQUE

DOSSIER DIG-DLE TERRITOIRE DOULLENNAIS

I. Présentation du projet

I.1. Objet du projet

La communauté de communes du Territoire Nord Picardie est principalement un territoire agricole, ce qui renforce sa vulnérabilité face aux phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement.

Les transferts de matière provoqués par ces phénomènes présentent un risque pour les biens et les personnes à travers la formation de coulées de boue et constituent également un facteur de dégradation du milieu naturel, notamment les zones humides et les cours d'eau.

Pour remédier à ces phénomènes à une échelle qui concilie la cohérence hydraulique et administrative, la communauté de communes du Territoire Nord Picardie a décidé de mettre en place un programme d'actions visant à lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif du présent projet est d'aménager les différents bassins versants constituant le territoire de la communauté de communes avec des ouvrages de lutte contre l'érosion des sols et de maîtrise du ruissellement dits d'hydraulique douce.

Le présent dossier concerne la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce, ayant pour objectifs :

- La réduction des volumes et de la vitesse des ruissellements afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et d'inondations
- Le tamponnement temporaire des eaux de ruissellement issues des versants agricoles en amont
- Le piégeage des sédiments arrachés par les ruissellements dans les parcelles agricoles sur les plateaux et versants afin de limiter la fréquence et l'intensité des coulées de boue

Le projet prévoit la réalisation :

- De haies et haies sur merlon
- De fascines
- De bandes enherbées
- De noues et noues à redents
- De fossés et fossés à redents
- De merlons enherbés
- De retenues collinaires
- De seuils
- De chenaux
- De dos d'ânes
- De limiteurs de débit
- De saignées
- De zones inondables



I.2. Récapitulatif des travaux

Le présent projet prévoit donc la réalisation de 269 ouvrages destinés à réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur la communauté de communes du Territoire Nord Picardie. Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des ouvrages prévus en fonction de leur type en demande de déclaration d'intérêt général.

Types d'ouvrages	Nombre	Quantité	Unités
Bandes enherbées	6	484	m ²
Chenal	4	1247	ml
Dos d'ânes	8	8	u
Fascines	81	3334	ml
Fossé	1	168	ml
Fossé à redents	9	1526	ml
Haies	94	13040	ml
Haie sur merlon	3	462	ml
Limiteurs débit	4	4	u
Merlons	2	144	ml
Merlon enherbé	1	67	ml
Noues	3	137	m ²
Noues à redents	11	1549	m ²
Pieux anti-embâcle	1	1	u
Protection tête de buse	1	1	u
Retenues collinaires	4	10959	m ²
Saignées	15	15	u
Seuils	77	77	u
Zone inondable	1	24777	m ²
Total projet	269	19 988ml, 37 906m²,	106 unités

Figure 27 : Récapitulatif des travaux par type d'ouvrages

II. Intérêt général du projet

Les objectifs du projet de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement mené sur le bassin versant sont multiples. Ils sont récapitulés ci-dessous.

- Prévenir les inondations en :
 - Ralentissant les ruissellements sur les parties hautes des bassins versants par la mise en œuvre d'ouvrages d'hydraulique douce en zone rurale ;
 - Assurant la protection des biens et des personnes en stockant les ruissellements issus des bassins ruraux en amont des zones agglomérées et en les restituant progressivement au milieu récepteur à débits compatibles avec les contraintes aval anthropiques (réseaux eaux pluviales, habitations, voiries, activités sensibles...) ;
- Assurer la protection de la ressource en eau souterraine :

- Améliorer la qualité des milieux aquatiques :
- Préserver les ouvrages hydrauliques
- Maintenir le potentiel agronomique des terres :
- Sensibiliser la population :
- Préserver le patrimoine naturel et paysager :

III. Les étapes du projet

III.1. L'état des lieux des problèmes de ruissellement et d'érosion des sols

Un état des lieux des problèmes de ruissellement et d'érosion des sols sur le territoire du Doullennais de la communauté de communes du Territoire Nord Picardie a été réalisé entre 2015 et 2017 par Liose et Somea. Le CPIE Val d'Authie dans le cadre de la mission d'animation territoriale de lutte contre l'érosion des sols et de maîtrise du ruissellement sur le bassin versant de l'Authie a assuré un suivi de ces études.

Lors d'un conseil communautaire en 2017, une présentation du volet diagnostic du projet a été faite et la poursuite du projet a été validée.

III.2. La négociation des ouvrages avec les agriculteurs

La communauté de communes du Territoire Nord Picardie a mandaté Somea afin de mener la concertation auprès des agriculteurs et la négociation des ouvrages.

Une première réunion publique d'information puis des réunions communales de concertation à destination des agriculteurs du territoire a été organisée. Puis suite à ces réunions globales, les agriculteurs du territoire ont été rencontrés individuellement afin de négocier la mise en place des ouvrages d'hydraulique douce préconisés. Cette phase de négociation a eu lieu pendant l'année 2018.

III.3. Conventionnement des aménagements

L'ensemble des aménagements proposés est situé sur des emprises privées.

Aucune mesure d'expropriation n'étant prévue, un système de conventions tripartites est mis en place entre le maître d'ouvrage, le propriétaire et le locataire de la parcelle concernée par chaque aménagement.

La convention tripartite prévoit la désignation des parcelles d'assise des ouvrages, les mesures de réalisation des travaux, l'indemnisation en cas de dégâts dus aux travaux, les droits et obligations des différentes parties, l'accès au chantier d'installation et d'entretien et de restauration des ouvrages.

IV. Coûts prévisionnels des travaux

Coût prévisionnel des travaux en fonction du phasage

Estimation basée sur les coûts plafonds de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou des tarifs régulièrement rencontrés

Total Projet pour 269 ouvrages : 753 748.00€

V. L'entretien des ouvrages

Pour l'ensemble des ouvrages du présent dossier, l'entretien annuel est à la charge du maître d'ouvrage selon un plan de gestion et d'entretien. En cas d'endommagement de l'ouvrage ou de problème particulier rencontré par l'exploitant en cours d'année, celui-ci pourra prendre contact avec le Maire de sa commune qui en avisera le Maître d'Ouvrage afin d'envisager la prise en charge des travaux.